

## **EURO RESSOURCES DÉCLARE SES BÉNÉFICES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014**

PARIS, France, le 25 février 2015 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou « la Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers audités obligatoires, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en France, et ses résultats financiers audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces résultats financiers audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 25 février 2015. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Selon les principes comptables français, EURO a enregistré un bénéfice net de 15,2 millions d'euros (0,243 € par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 contre 23,3 millions d'euros (0,373 € par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 13,1 millions d'euros (0,209 € par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 contre 23,8 millions d'euros (0,381 € par action) en 2013.

### **Faits marquants de 2014**

EURO a enregistré des revenus des activités ordinaires de 24,2 millions d'euros au titre de 2014, soit une baisse de 17 % par rapport aux 29,3 millions d'euros enregistrés en 2013.

EURO a distribué un dividende de 11,9 millions d'euros (0,19 € par action) en juin 2014 et un acompte sur dividende de 8,7 millions d'euros (0,14 € par action) en novembre 2014.

« En dépit de la baisse du prix de l'or et d'une diminution de la production de la mine Rosebel, EURO demeure en excellente situation financière », a déclaré Benjamin Little, directeur général.

### **Liquidités et sources de financement**

Au 31 décembre 2014, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevait à 1,1 million d'euros contre 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette diminution découle principalement de l'acompte sur dividende versé le 26 novembre 2014. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont soumis à aucune restriction. EURO estime que sa capacité d'autofinancement est suffisante pour financer ses besoins opérationnels courants.

### **Commentaires concernant les résultats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 extraits du Rapport de gestion rédigé en français (équivalent du *Management's Discussion and Analysis*)**

Selon les principes comptables français, EURO a enregistré des produits d'exploitation de 24,2 millions d'euros au titre de 2014, soit une baisse de 17 % par rapport aux 29,3 millions d'euros enregistrés en 2013. Ces produits proviennent essentiellement de la redevance de la mine Rosebel (23,9 millions d'euros contre 28,9 millions d'euros en 2013). Cette baisse des produits s'explique par la baisse du cours moyen de l'or de 1 266 dollars U.S. l'once en 2014 comparativement à 1 411 dollars U.S. l'once en 2013 pour 3,7 millions d'euros, et par une production d'or inférieure de 342 057 onces en 2014 comparativement à 353 677 onces en 2013 pour 1,3 million d'euros.

Les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et dépréciation se sont élevées en 2014 à 1,2 million d'euros par rapport à 1,4 million d'euros en 2013, soit une diminution de 15 %.

Cette diminution s'explique principalement par la diminution des taxes (Contribution de la Valeur Ajoutée des Entreprises et Contribution sociale de solidarité des sociétés) principalement dû aux revenus moindres en 2014, et à la diminution des frais légaux et administratifs.

Les dotations aux amortissements étaient de 0,49 million d'euros en 2014 contre 0,54 million d'euros en 2013 principalement dû à la production aurifère moindre de la mine Rosebel.

En 2013, la Société a comptabilisé un résultat exceptionnel de 10,0 millions d'euros (néant en 2014) résultant de l'exercice d'une convention d'option portant sur les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française.

EURO a comptabilisé au titre de l'année 2014 une charge d'impôt sur les bénéfices de 8,9 millions d'euros à comparer avec un montant de 13,3 millions d'euros au titre de l'année 2013. Cette diminution résulte principalement des revenus de redevance inférieurs en 2014 par rapport à 2013, ainsi que de l'impact fiscal de l'exercice de la convention d'option en 2013.

### **Résultats financiers préparés conformément aux IFRS pour 2014 comparativement à 2013**

Depuis le 31 décembre 2010, EURO ne prépare ni ne publie plus d'états financiers consolidés au sens qu'ils revêtaient en France ; seuls les principes comptables généralement reconnus en France peuvent être appliqués pour la la présentation des états financiers obligatoires et pour leur approbation par les actionnaires. Toutefois, afin de se conformer aux exigences canadiennes et pour qu'existe une équivalence d'information entre les exigences de présentation en France et au Canada, les informations suivantes sur les résultats financiers sont fournies à titre de comparaison.

#### **2014 par rapport à 2013**

EURO a enregistré un bénéfice net de 13,1 millions d'euros (0,209 € par action) en 2014 contre 23,8 millions d'euros (0,381 € par action) en 2013.

Le revenu comptabilisé selon les IFRS est équivalent à celui qui est enregistré selon les principes comptables généralement reconnus en France, tel qu'indiqué ci-dessus.

En 2014, les charges d'exploitation ont totalisé 0,9 million d'euros contre 1,0 million d'euros en 2013. Cette baisse est principalement due à la diminution des frais légaux et administratifs.

La diminution des dotations aux amortissements, qui se sont établies à 0,5 million d'euros en 2014 (contre 0,6 million d'euros en 2013), est principalement due à la baisse de la production d'or de la mine Rosebel.

En 2013, la Société a comptabilisé d'autres produits de 10,0 millions d'euros (néant en 2014) résultant de l'exercice d'une convention d'option portant sur les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française.

EURO a enregistré des pertes de change nettes de 0,7 million d'euros en 2014, contre 0,1 million d'euros en 2013 après la réévaluation de comptes bancaires et autres comptes de bilan importants libellés en euros, ainsi que la réévaluation et le versement d'impôts sur les bénéfices.

EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur les bénéfices de 9,1 millions d'euros au titre de 2014, contre 13,7 millions d'euros au titre de 2013. Cette baisse est principalement due à la réduction des revenus de redevance de 2014 par rapport à ceux de 2013, ainsi qu'à l'impact fiscal de l'exercice de la convention d'option en 2013.

#### **Trimestre clos le 31 décembre 2014 par rapport au trimestre clos le 31 décembre 2013**

EURO a enregistré un bénéfice net de 3,4 millions d'euros (0,055 € par action) au titre du quatrième trimestre 2014 contre 9,8 millions d'euros (0,157 € par action) au titre du quatrième trimestre 2013. Cette baisse s'explique principalement par les autres produit de 10,0 millions d'euros enregistrés en 2013, comme susmentionné, partiellement contrebalancée par la hausse des revenus de redevance et la baisse de l'impôt sur les bénéfices en 2014.

EURO a enregistré des revenus d'exploitation de 6,9 millions d'euros au titre du quatrième trimestre 2014, soit une hausse de 35 % par rapport aux 5,1 millions d'euros enregistrés au titre du quatrième trimestre 2013. Ce revenu provient essentiellement de la redevance d'exploitation de la mine Rosebel (6,9 millions d'euros contre 5,1 millions d'euros au quatrième trimestre 2013). Cette hausse du revenu est essentiellement due à l'augmentation de la production d'or, avec une production de 98 901 onces au quatrième trimestre 2014 contre 74 216 onces au quatrième trimestre 2013, soit une différence de 1,7 million d'euros, et à la dépréciation de l'euro à hauteur de 0,6 million d'euros, partiellement contrebalancée par la baisse du cours moyen de l'or au quatrième trimestre 2014 qui s'est établi à 1 201 dollars U.S. l'once contre 1 276 dollars U.S. l'once au quatrième trimestre 2013, soit 0,5 million d'euros.

EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur les bénéfices de 2,6 millions d'euros au titre du quatrième trimestre 2014, contre 4,8 millions d'euros au titre du quatrième trimestre 2013. Cette baisse est principalement due à l'impact fiscal de l'exercice de la convention d'option en 2013, partiellement contrebalancée par la hausse des revenus de redevance en 2014 par rapport à 2013 et par les dividendes versés en novembre 2014.

### **Perspectives**

Il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des flux de trésorerie compris entre environ 23,0 millions d'euros et 23,8 millions d'euros (soit entre 27,6 millions de dollars U.S. et 28,5 millions de dollars U.S.) en 2015. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 250 dollars U.S. l'once et sur un taux de change de 1,20 dollar U.S. pour 1 euro. La production de la mine Rosebel devrait atteindre environ 305 000 à 316 000 onces en 2015. L'impact des fluctuations du cours moyen de l'or sur le chiffre d'affaires annuel d'EURO, sur la base d'une production estimée à 311 000 onces, se chiffrerait à environ 3,0 millions de dollars U.S. pour chaque variation de 100 dollars U.S. l'once. Les flux de trésorerie d'EURO seront affectés principalement par le versement d'impôts sur les bénéfices, dans la mesure où il n'existe aucune perte fiscale reportée à déduire des futurs revenus. EURO estime que ses flux de trésorerie seront suffisants pour financer tous ses frais généraux et dépenses associées.

### **À propos d'EURO**

EURO est une société française dont l'actif principal est la redevance portant sur la production aurifère de la mine Rosebel, dont IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») est l'opérateur. EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. IAMGOLD France S.A.S., une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détient aujourd'hui environ 86 % de toutes les actions en circulation.

**Notes concernant les prévisions :** *certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.*

*Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.*

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Benjamin Little  
Directeur général  
Tél. : +1 416 933 4954  
E-mail : [blittle@euroressources.net](mailto:blittle@euroressources.net)

Line Lacroix  
Directeur général délégué  
Tél. : +1 450 677 2056  
E-mail : [llacroix@euroressources.net](mailto:llacroix@euroressources.net)